

PLR

Les Libéraux-Radicaux
Chêne-Bougeries

Février 2026 | N°9

LA VOIX

Bonne Année 2026 !

Audaces fortuna juvat
La fortune sourit aux audacieux - Virgile

Vœux ...



Bonne année 2026 !

Après une année 2025 (très) riche en événements, le PLR Chêne-Bougeries souhaite aux communiens une très bonne année 2026.

En 2026, le PLR Chêne-Bougeries s'engage à poursuivre sa ligne "de la paroles aux actes" en organisant des événements pour dialoguer avec les habitants.

Jonathan Karnouk-Kirchhoff
Président du PLR Chêne-Bougeries
Conseiller Municipal
Commissions :
Finances et contrôle de gestion
Nature, environnement et biodiversité

Évènement



Nous avons été ravis de vous voir si nombreux au restaurant le Gruyérien le 3 décembre 2025 pour discuter d'**IA et de souveraineté numérique** autour d'une bonne fondue !

Nous souhaitons remercier nos intervenants qui ont fait de cette soirée une réussite : **Laura Tocmacov** (Co-Fondatrice et CEO d'Impact AI) et **Alexis Roussel** (fondateur du parti pirate et COO à Nym Technologies). Nous remercions également le restaurant le Gruyérien pour son accueil.

Fort de ce succès le PLR Chêne-Bougeries organisera un prochain événement ce printemps. Le thème sera plus local puisqu'il s'agira d'une **balade dans la commune** et d'un pique-nique.

Vous recevrez un flyer avec toutes les informations dans vos boîtes aux lettres prochainement.

Eléonore Stoyanov
Membre du comité du PLR Chêne-Bougeries
Conseillère Municipale
Commissions :
Batiments et Infrastructures
Mobilité et Sécurité

Nouveau suppléant



Kaloyan Koev a prêté serment le 27 novembre 2025 comme **Conseiller municipal suppléant**. Nous sommes ravis qu'il rejoigne l'équipe du PLR Chêne-Bougeries au Conseil municipal où nous pourrions bénéficier de son expérience, lui qui a déjà siégé lors de la législature 2020-2025.

Un grand merci à lui pour son engagement !

Scannez ce code QR avec
votre téléphone pour
visiter notre site internet



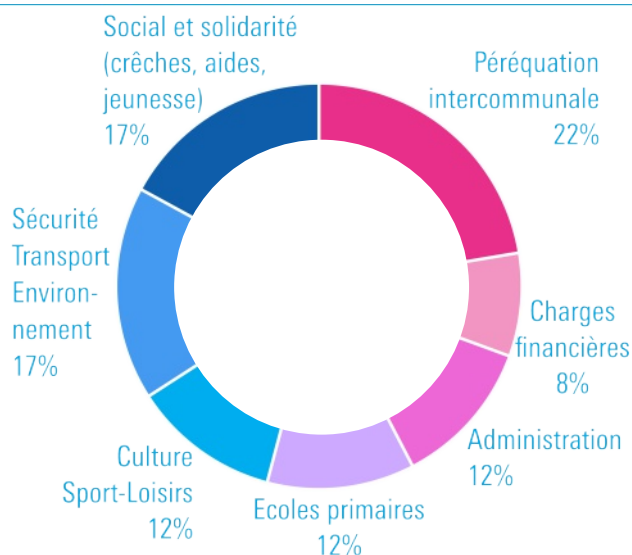
Budget 2026 ...

Le Conseil municipal du 27 novembre 2025 a voté à l'unanimité le budget 2026 de la Commune. Il prévoit 94.7M de revenus pour 84.5M de charges, soit un excédent prévisionnel de 10.2M (10.8%). La bonne santé financière de notre commune est réjouissante. Soucieux d'une gestion rigoureuse des finances publiques, le Conseil administratif applique une approche prudente avec une hausse limitée des charges de seulement 0.34% malgré une hausse attendue des revenus de 4.06% par rapport au budget 2025. Faut-il y voir une pression fiscale excessive ou, au contraire, une retenue dans les dépenses ? Un tel excédent est-il raisonnable ou superflu ?

D'où viennent nos revenus et où vont nos dépenses ?

Les revenus de la commune proviennent principalement des impôts directs des personnes physiques (plus de 90%). Le solde est constitué des impôts des personnes morales et de divers revenus financiers.

Les charges se répartissent comme suit :



Un excédent qui ne garantit pas l'équilibre à long terme

Ce possible excédent exceptionnel ne reflète probablement pas la réalité des équilibres communaux à long terme. Toute prévision comporte des incertitudes. Au-delà, plusieurs hypothèses majeures du budget 2026 sont fragiles :

Les revenus peuvent historiquement varier de 10 à 15% par rapport au prévisionnel, en fonction des arrivées et départs de contribuables. Le contexte économique mondial rend aussi les prévisions fiscales plus incertaines.

Les charges obligatoires pourraient s'alourdir davantage si le Conseil d'État relance en 2027 le projet de participation des communes à la péréquation intercantonale, qui aurait représenté 6.4M cette année.

Les charges de fonctionnement dépendent fortement de la croissance démographique, estimée à +21 % en cinq ans

(de 14'000 habitants en 2025 à environ 17'000 en 2030), ce qui complique le chiffrage précis des besoins futurs.

Par ailleurs, le Canton et de nombreuses Communes anticipent des années plus difficiles. Chêne-Bougeries n'est pas un îlot isolé : cette réalité doit nous inciter à la prudence.

Des investissements indispensables pour accompagner la croissance

Si cet excédent est effectivement réalisé lors de la clôture des comptes en mars 2027, il renforcera utilement notre capacité d'autofinancement et limitera le recours à l'emprunt au moment du pic d'investissements attendu dans les prochaines années. Il permettra aussi d'éviter des choix douloureux entre projets ou une remise en cause de certaines dépenses structurelles. Le plan financier 2025–2030 montre l'ampleur des besoins :

- protection de l'environnement : mobilité douce, ...
- construction ou reconstruction d'immeubles : Beaumelon, Village, Centre de formation musicale, Passage 41, etc.
- rénovation et extension d'écoles
- travaux routiers et aménagement du territoire : axe Frontenex, avenue de l'Ermitage, mise en séparatif des réseaux d'eau usée et pluviale
- rénovation du Centre Sportif Sous-Moulin, propriété communale pour un tiers.

Au delà de 2030, d'importants investissements seront également nécessaires pour le développement du secteur Malagnou–Paumière. Ces investissements auront également leur impact sur les charges de fonctionnement notamment pour les crèches ou l'augmentation des effectifs pour la sécurité.

La solidité financière : une liberté pour demain

La solidité de nos finances n'est pas une contrainte, mais une liberté que nous nous donnons pour l'avenir. Le rythme de nos investissements doit rester cohérent avec notre capacité de financement et l'évolution du nombre de contribuables. L'incertitude intrinsèque de l'exercice budgétaire n'est pas un frein : c'est un appel à la responsabilité.

Réjouissons-nous de ces bonnes prévisions, mais gardons la tête froide. La discipline budgétaire, cohérente et prudente, reste la meilleure garantie pour préparer l'avenir de Chêne-Bougeries.

Irénée Dupré la Tour
Conseiller Municipal
Commissions :
Finances et contrôle de gestion
Mobilité et sécurité





**Nous travaillons
pour vous !**

Promesses tenues : des projets pour la petite enfance

Dans les cinq crèches subventionnées par la Commune, de même qu'au jardin d'enfants Le Petit Manège, le taux d'occupation annuel moyen se situe entre 95 et 100 %. Malgré l'ouverture récente des crèches de Challendin et du Vallon, Chêne-Bougeries continue à faire face à une croissance de la demande en lien avec l'augmentation de sa population. Au moment du vote du budget 2026, 184 dossiers étaient en attente au BuPE, alors que 16 familles domiciliées sur la Commune bénéficiaient de l'aide financière exceptionnelle mise en place afin de pallier le manque de places sur le territoire communal.

Heureusement, en acceptant le budget 2026, le Conseil municipal a reconduit l'aide exceptionnelle destinée aux parents ayant recours à des solutions privées de garde préscolaire (alternativement espace de vie enfantine privée, école privée prenant en charge des enfants d'âge préscolaire, nourrice au domicile de l'enfant sous contrat de droit privé). On peut se réjouir que la proposition du Conseil administratif de réduire le délai d'attente de 18 à 15 mois a alors été également validée.

Des infrastructures en phase avec l'accroissement de la population

La situation restant compliquée pour nombre de familles, le Conseil administratif travaille à la création de trois espaces de vie enfantine :

- à court terme : une crèche dans le bâtiment du centre de formation musicale, en contrebas de la maison de la Bessonette, dans laquelle les nouvelles salles d'exposition et un restaurant prendront place ;
- à moyen terme : une crèche à la Gradelle dans la même structure que le Passage 41, en préservant le parc ;
- à plus long terme : une crèche à Malagnou-Paumièr à proximité de l'établissement scolaire intégré dans le PLQ en cours d'élaboration.

En revanche, l'implantation d'une crèche au domaine Patry s'est avérée après études trop coûteuse tant du point de vue des charges de fonctionnement par enfant accueilli que des coûts d'investissement. Il y aura donc en définitive

sur la commune sept espaces de vie enfantine sachant que celui du Vallon, de par son caractère temporaire, est voué à disparaître.

Les trois crèches en devenir composeront avec l'environnement existant tout en favorisant de nouvelles synergies dans les quartiers. Ainsi le bâtiment issu du concours d'architecture répondra aux besoins de La Lyre de Chêne-Bougeries et de l'Accademia d'Archi, dont les locaux se doivent de correspondre aux normes applicables aux institutions accréditées pour les enseignements artistiques délégués. Il permettra d'accueillir, à coût raisonnable, un espace de vie enfantine pérenne, non plus à l'emplacement du parking de la salle communale, mais dans un parc, à quelques pas des salles d'exposition de la Bessonnette, de l'école de Chêne-Bougeries et du Village.

Inauguration à venir en 2026

Nouvelle réjouissance, d'autres synergies dans le domaine de la petite enfance ont été rendues possibles par le crédit d'investissement et de financement voté en décembre 2025 grâce aux élus PLR. Dès cet été, l'association des aînés Horizons Nouveaux déménagera dans le quartier Rigaud, au 9 chemin Castan. Elle cohabitera avec l'association de La Ludothèque de Chêne-Bougeries dont le but est d'offrir aux 0-99 ans la possibilité de disposer de jeux et de jouets de qualité soit sur place, soit à la maison. La villa Castan dispose d'un jardin face à l'école du Belvédère. Le Bibli-O-Bus s'y rendra un mercredi sur deux dès le 19 août 2026.

Osons espérer en l'avenir !

Florence Lambert

Conseillère Administrative

Dicastères :

Cohésion sociale, santé et emploi

Culture et manifestations

Petite enfance, jeunesse et écoles

Territoire

CHERS HABITANTS,
avez-vous des remarques,
des demandes, des
suggestions ?
chene-bougeries@plr-ge.ch
Ecrivez-nous !